



Nos organisations syndicales appellent à rejoindre la manifestation du

**Samedi 25 novembre**  
**journée internationale de lutte contre les violences sexistes et**  
**sexuelles.**

**18h Jardin de ville - Grenoble**

**1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail.**

**Seuls 3 cas de violence sur 10 sont rapportés à l'employeur.**

L'impact des violences sexistes et sexuelles est plus important sur les victimes que les auteurs : Selon la défenseure des droits "**40% des personnes harcelées estiment que l'affaire s'est achevée à leur détriment** [...] Même parmi les femmes victimes déclarant que l'affaire s'est conclue au détriment de l'auteur (35%), près de la moitié d'entre elles estiment que celui-ci n'a finalement pas été sanctionné et déclarent au contraire des répercussions négatives sur leur carrière. "

Ce qui se passe dans le monde du travail est le reflet de ce qui se joue socialement. Au cœur de ces inégalités et des processus de domination qui favorisent le maintien des hiérarchies entre femmes et hommes, les violences contre les femmes prennent de multiples formes : psychologiques, verbales, économiques, physiques ou sexuelles. Ce phénomène et son ampleur s'inscrivent dans le cadre de rapports sociaux inégalitaires entre femmes et hommes, qui caractérisent notre société qui reste marquée par la présence des violences sexistes et sexuelles.

**Les violences sexistes et sexuelles c'est :**

**Les agissements sexistes** : paroles ou actes, uniques ou répétés, liés au sexe de la personne, qui ont pour objet de porter atteinte à la dignité et de créer un environnement hostile.

**Les outrages sexistes** : acte unique imposé : de blague, de comportement ou d'une action à connotation sexuelle, qui sont dégradants et humiliants.

**Le harcèlement sexuel** : actes à connotation sexuelle, répétés, offensants et humiliants. Il peut s'agir aussi de propos et d'actes imposés par plusieurs personnes, de manière concertée, à une même victime. Pression grave, répétée ou non, pour obtenir un acte sexuel.

**Les agressions sexuelles et les viols.**

**Nous réclamons deux milliards pour lutter contre les violences, pour l'accompagnement des victimes, pour assurer la mise en œuvre des politiques de prévention. L'impunité des agresseurs doit cesser. L'état doit prendre ses responsabilités. Nous réclamons la mise en place d'une éducation non sexiste, l'application de la loi pour l'éducation à la sexualité : 3 séances par an, une orientation scolaire et professionnelle non genrée.**

Si vous êtes victime de violences sexistes et sexuelles dans votre travail, vous pouvez saisir votre employeur pour demander une protection et les sanctions. Faites appel à votre syndicat !